

Commune de FRANCHELEINS

Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal Du mercredi 13 décembre 2023 à 20h00

-+--+--+-

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de FRANCHELEINS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de M. LUX, maire.

Présents : Mme CHAUVOT Stéphanie, M. DEROCHE Christophe (pouvoir de M. GUIDE), M. DESTHIEUX Hervé, Mme FANGET Laure, Mme FARFOUILLON Brigitte, Mme Laurianne HYVERNAT, Mme JOUBERT Marie, Mme JOURDAN Sylvie, M. LUCENET Thierry, M. LUX Jean-Michel (pouvoir de M. MOYNE), Mme MARCHE Nathalie, M. MOLLARD Philippe, Mme MOUCHETTE Sabrina, M. NOTIN Guillaume (arrivée à 20h27), M. ROLLET Mathieu,

Excusés : M. GUIDE Julien (pouvoir à M. DEROCHE), M. MOYNE Sébastien (pouvoir à M. LUX), Mme PERRILLAT MANDRY Monique, M. VIVIEN-MAGNIEN Johan.

Mme Brigitte FARFOUILLON est désignée comme secrétaire de séance.

-+--+--+-

Approbation du précédent compte-rendu.

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du précédent conseil. Il est donc approuvé à l'unanimité.

Décision modificative n°1 – budget principal

M. le Maire explique que des régularisations de paye de certains agents ont donné lieu à des mouvements importants en raison d'un changement de régime de retraite. Ces mouvements n'ont pas pu, pour une raison de légalité, se faire directement sur le compte concerné (impossibilité légale de mettre une recette sur un compte de dépense). De ce fait, nous avons un crédit important non prévu et une dépense plus importante que prévue, en petite partie à cause de la régularisation de paye et en grande partie à cause du jeu d'écriture pour respecter la légalité.

Nous avons donc besoin de modifier les autorisations budgétaires au moyen d'une décision modificative qui déblocuera des crédits disponibles du chapitre des Charges à caractère général, pour venir compléter le chapitre des Rémunérations, de la façon suivante :

N° DM	Date	Objet	Montant
1	13/12/2023	Décision modificative n°1	
		615231 - Voiries	-7 000,00
		6411 - Personnel titulaire	37 000,00
		61521 - Terrains	-30 000,00
		TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00
		TOTAL DEPENSES	0,00
		TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00
		TOTAL GENERAL DES RECETTES	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- Approuve la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus.

Travaux de rénovation des allées du cimetière d'Amareins

M. ROLLET détaille au conseil municipal le seul devis reçu pour la rénovation des allées du cimetière d'Amareins, par l'entreprise SANGOUARD pour un montant total de 19 987,28€ TTC. Il précise qu'il faudra déposer une déclaration préalable afin d'avoir l'avis des Architectes des Bâtiments de France.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés autorise M. le Maire à :

- signer le devis de l'entreprise SANGOUARD pour un montant de 19 987,28€TTC

ACTEE2 : convention économe de flux

M. le Maire rappelle que nous avons signé une convention avec la CCVSC pour le service économe de flux et qu'il est nécessaire de délibérer désormais pour signer la convention qui va permettre la redistribution des subventions aux communes signataires.

Nous avons payé 5431,52€ ce service et allons recevoir 50 % en subvention.

Vu la convention de partenariat signée le 18 janvier 2022 dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme entre la FNCCR, le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) et les EPCI de l'Ain, lauréats de l'AMI SEQUOIA, et son avenant n°1 signé le 14 octobre 2022,

Vu la délibération n°2022-03 du conseil municipal du 13 janvier 2022 d'adhésion au groupement de commandes porté par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) pour la réalisation des audits énergétiques des bâtiments communaux,

Vu la délibération n°2022-28 du conseil municipal du 5 mai 2022 d'adhésion au service économe de flux du SIEA pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2022,

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif du programme ACTEE 2 est de mettre à disposition et financer les coûts organisationnels (études énergétiques, économies de flux, outils de suivi de consommation énergétique et maîtrise d'œuvre) dans le cadre de projets de rénovation énergétique des bâtiments publics.

Il indique que comme stipulé dans l'article 4 de la convention de partenariat signée entre la FNCCR, le SIEA et les EPCI de l'Ain, les fonds alloués sont versés aux services financiers du SIEA, coordinateur du groupement et celui-ci fera son affaire de répartir les sommes dues aux autres bénéficiaires, conformément à ses missions définies à l'article 3.2.1 de la convention.

Afin d'assurer la répartition et la redistribution des fonds alloués par la FNCCR, il est proposé de signer une convention de partenariat entre la communauté de communes, les communes de Chaleins, Francheleins, Illiat, Messimy-sur-Saône, Mogneneins, Montceaux et le Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères Veyle Saône.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés,

APPROUVE la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre, les communes de Chaleins, Francheleins, Illiat, Messimy-sur-Saône, Mogneneins, Montceaux et le Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères Veyle Saône dans le cadre du versement des fonds relatifs à la mise en œuvre du programme CEE ACTEE 2 « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique ».

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

AUTORISE la commune de Francheleins à percevoir les fonds alloués dont les montants sont précisés à l'article 3 « Coûts et financements répartis par axe ».

Arrivée de M. NOTIN à 20h27.

RPOS 2022 du Syndicat des Eaux

M. le Maire rappelle aux membres du conseil que le Rapport sur le Prix et la Qualité des services leur a été transmis pour information préalablement au conseil. M. le Maire propose néanmoins de visualiser la présentation simplifiée de celui-ci.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés, prend acte de cette transmission.

Décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal.

Depuis le dernier conseil, M. le Maire a mandaté des dépenses à hauteur de 7 498,86 €, dans le cadre de la délégation du conseil municipal.

Rapport des commissions.

- Voirie et chemins

M. LUCENET informe qu'il a demandé des devis d'élaguage pour permettre le passage de la fibre au chemin d'Amareins et du débroussaillage avec rognage des souches au bassin de rétention des Acacias pour 2160€.

Concernant le projet d'aménagement de la Grande rue – phase 1, le cabinet Aintegra a réactualisé son estimation à 249 111€ TTC dont la partie plantation et espaces verts de 13 000€. Il y a également en attente la partie éventuellement prise en charge par le Département pour l'enrobé. Cette réévaluation représente environ 25 000€ de plus par rapport à la première estimation du fait de la hausse des coûts. Le dossier devrait être présenté en réunion aux partenaires en janvier. L'appel d'offres devrait pouvoir être lancé dès le vote du budget 2024. Un démarrage des travaux devrait pouvoir se faire pendant les congés d'été afin de limiter au maximum les nuisances, notamment pour l'école, du fait des déviations qui devront être mises en place.

- Communication

Mme CHAUVOT indique que le sapin a été installé il y a une semaine, mais que peu de personnes parmi les jeunes sollicités se sont déplacées pour le décorer.

Le bulletin municipal est en cours de finalisation et devrait pouvoir être distribué entre Noël et le nouvel an, avec l'invitation aux vœux du Maire du 5 janvier à 19h.

- Urbanisme et cimetière

M. ROLLET informe que la dernière réunion concernant le PLU a eu lieu le 30 novembre dernier. Un entretien avec M. Mauduy et notre urbaniste a pu être conduit, ainsi qu'un autre avec M. de Tavernost, destinés à connaître leurs intentions d'aménagement sur leur propriété. La prochaine réunion sur ce sujet aura lieu le 9 janvier à 20h00.

M. ROLLET a également assisté à une réunion de bilan du service ADS à la CCVSC mais il n'y a pas encore de compte-rendu.

SIEA : une réunion a eu lieu le 14 novembre pour les achats groupés d'énergie. Les prix semblent se stabiliser, donc il n'y a pas d'inquiétude sur les facturations pour l'année prochaine. L'assemblée générale du SIEA s'est tenue le 1^{er} décembre mais nous n'étions pas représentés.

M. ROLLET a également lancé une demande pour la rénovation des luminaires en LED afin de continuer notre effort, en les calant sur les voiries rénovées cette année : impasses des Lauriers, des Bouleaux, du Meillon, des Platanes, de Mareingis et rue de la Mairie. Nous attendons les chiffres afin de voir ce qui peut être budgété en 2024.

- Bâtiments

M. DEROCHE a reçu un premier devis pour l'aménagement intérieur du local des associations qui monte à 13000€ pour les 2 mezzanines.

Nous avons des soucis de serrures à l'école et un devis est demandé pour la porte du préau, dont le réglage ne tient pas et ne permet pas une utilisation optimale du portier vidéo.

Concernant l'extension de la mairie, un devis topographique a été soumis par notre architecte suite à la démolition, afin de permettre des ajustements. Le montant sera partagé à 50/50 entre lui et la mairie. Le début des travaux de construction est pour le 8 janvier, avec une préparation dès le 2 janvier. La commission Bâtiments devra se prononcer sur les choix de coloris (carrelages, crépis), les échantillons ayant été reçus.

Concernant le projet de l'Auberge de l'Appéum, la restitution de l'étude commandée à Comptoir de campagne est prévue le 20 décembre.

- Scolaire et Jeunesse

Mme MOUCHETTE informe que les poubelles de tri pour l'école sont installées ainsi que le composteur de la cantine.

Le premier conseil d'école s'est tenu le 27 novembre. La directrice a listé les projets d'école, pédagogiques, ainsi que les sorties scolaires prévues. Les enseignants souhaiteraient que l'alarme de l'algeco puisse fonctionner avec toutes les autres (système indépendant pour le moment) et un détecteur de présence est demandé pour la lumière extérieure, afin de ne pas être dans le noir en fin d'après-midi pour passer d'un bâtiment à l'autre. Les enseignants remercient la mairie pour les investissements déjà réalisés.

La fête de fin d'année a été organisée par le Sou des écoles vendredi 8 décembre.

Une formation PSC1 s'est déroulée le 6 décembre dernier, permettant de former tout le personnel communal aux gestes de premiers secours.

Nous n'avons pas reçu de nouvelle candidature pour le service civique. Il faudra trouver un autre moyen de faire vivre le Conseil municipal Jeunes.

Concernant le projet de végétalisation de la cour d'école et la demande de devis modifié, nous n'avons pas de nouvelle à ce jour. M. le Maire propose de consulter le CAUE de l'AIN pour un conseil en la matière.

Questions diverses

- M. le Maire informe que nous avons reçu un courrier des consorts Tenoux qui nous mettent en demeure d'acheter leurs terrains près des feux de Montmerle. Ces terrains sont en réserve au PLU actuel.
- M. le Maire indique qu'il va envoyer un courrier à M. HOUDOUX à propos de la « maison du Père Noël », étant donné les plaintes reçues et les nuisances constatées pour le voisinage proche.
- Nous avons reçu un devis de RSE (gestionnaire éclairage public) pour la modification des horloges suite à notre arrêté de modification des horaires à 1900€. Cela semble hors de prix pour la prestation demandée.
- Le repas des anciens organisé par le CCAS s'est bien passé et les retours de nos ainés franchelinois sont très positifs. En parallèle, les colis destinés à ceux qui n'ont pas pu participer au repas sont reçus et disponibles en mairie depuis le 11 décembre.
- M. le Maire rappelle que le pot de fin d'année des agents communaux aura lieu le samedi 16 décembre à 10h.
- Les vœux du Maire se tiendront à la Maison de l'Amitié le 5 janvier à 19h.
- Mme FARFOUILLON demande si la distribution des colis du CCAS se passe bien : c'est la cas, depuis le 11 décembre.
- Mme FANGET signale un éclairage public défaillant. Elle envoie la référence au secrétariat.
- M. LUCENET informe qu'un nouvel agent technique prendra ses fonctions le 2 janvier.
- M. ROLLET demande si le syndicat de rivière a fini son intervention autour de l'Appéum : à priori oui, mais la réception des travaux n'est pas encore faite.
- M. NOTIN demande à quoi correspondent les marquages sur la route de Montmerle : nous n'avons pas encore d'information mais il pourrait s'agir d'une préparation de reprise de l'enrobé.
- Mme FARFOUILLON demande des informations sur le mail reçu par les associations concernant le chauffage de la Maison de l'Amitié : au vu des difficultés actuelles de remise en état du chauffage de la grande salle, un soufflant plus puissant (et branché sur une prise de force) est à la disposition des usagers, avec un mode d'emploi.
- Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 11 janvier 2024 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.

Le maire
J.M. LUX



La secrétaire
B. FARFOUILLON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Farfouillon', is written over the typed name.